

PROGRAMME MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 2 « CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES »

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

PRESENTATION DU METIER

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Les chefs d'équipe des services de sécurité incendie ont pour missions :

- Le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie ;
- Le management de l'équipe de sécurité ;
- La formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie ;
- La prévision technique encadrée par les règlements de sécurité (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis feux...);
- L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- La direction du poste de sécurité lors des sinistres.

PUBLIC VISE

Tout public

PRE-REQUIS

Pour suivre cette formation, vous devez :

- être titulaire du SSIAP 1, et avoir exercé l'emploi d'agent de service sécurité incendie (ERP, IGH ou bâtiment relevant du code du travail) pendant au moins 1 607 heures durant les 24 derniers mois,
- être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 en cours de validité,
- présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois.

Pour les personnes âgées de plus de 45 ans, souhaitant se présenter à la formation SSIAP 2, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

OBJECTIF DE FORMATION

Être capable de réaliser les tâches suivantes :

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
- Organisation d'une séance de formation
- Gestion des conflits
- Évaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gestion des incidents techniques
- Délivrance du permis feu
- Gestion du poste central de sécurité
- Conseil technique aux services de secours

VERIFICATION DES ACQUIS ET MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME

Vérification des acquis

Fiche d'évaluation (une minimum) (QCM ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique - Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

PROGRAMME MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 2 « CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES »

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

Modalité de suivi du programme

- Fiche de présence des stagiaires.
- Questionnaire de satisfaction des stagiaires.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'une attestation SSIAP2 au stagiaire.
- Délivrance d'une équivalence SSIAP2 au stagiaire qui aura suivi le programme en entier.

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

FORMACODE : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

REFERENCE REGLEMENTAIRE

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9).

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

- SEQUENCES 1 ET 2 : MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE 08H00
- Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux
- SEQUENCE 1 : HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE 04H00
- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- SEQUENCES 1 ET 2 : CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE 16H00
- La réalisation des budgets
 - La fonction achat
 - Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.

MODALITES D'ORGANISATION

NB : Nos formations de SSIAP se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

Durée totale minimum :
28 heures

Effectif minimum et maximum :
De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

Modalités d'intersession :

Sans objet

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- * Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- * Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- * Les logiciels appropriés
- * La connexion Internet et à notre serveur
- * Les supports papiers
- * Ecrans interactifs

Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

Liste des matériels et équipements :

- * Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- * Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- * Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- * Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- * Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- * Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- * Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- * Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement * Un clapet coupe-feu équipé
- * Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- * Emploi du téléphone (réception, appel)
- * Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- * Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- * Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- * Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- * Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- * Plusieurs jeux de plans
- * Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- * Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

Qualification des formateurs :

-Intervenants avec une qualification minimum de SSIAP 2. avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1

- ou Intervenants avec une qualification SSIAP 3 (ou équivalent) ou BREVET DE PREVENTION

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

- ou Intervenants avec une qualification DUT Hygiène et sécurité avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- * Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- * Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

La présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.
Obtention du diplôme S.S.I.A.P. 2 par équivalence.

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

ACCESSIBILITE



- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

CONTACT

Site internet : www.ifps-formation.fr

